

**CONTRAT DE VENTE DE MATERIEL GREVE D'UN
CONTRAT DE LOCATION N°**

Entre les soussignés :

Nom du Bailleur Substitué : LEASECOM

Siège social : 19 rue Leblanc 75015 PARIS

RCS de Paris sous le numéro 331554071

Représentée par Emmanuel GAVIGNET, agissant en qualité de Directeur Commercial

Ci-après dénommé « **L'Acheteur** »

Et M2M

SASU au capital de 1 200 000 €, dont le siège social est sis 1 Allée de l'Electronique 42 000 Saint-Etienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B537376808.

Représentée par : **Monsieur Jean-Fabrice Richard**, agissant en qualité de Président

Ci-après dénommé « **Le Vendeur** ».

D'autre part

Il a été préalablement exposé ce qui suit:

Le Vendeur se propose de vendre à l'Acheteur divers équipements dénommés « l'Equipement » dont la description est précisée aux Conditions Particulières du Contrat de Location et qu'il a préalablement acquis en vue de la revente.

Cet Equipement fait l'objet du Contrat de Location ci-dessus référencé, négocié et conclu entre le Vendeur et un utilisateur ci-après dénommé le « Locataire ». Les caractéristiques du Contrat de Location figurent aux conditions particulières ci-dessous. La condition déterminante de l'intervention de l'Acheteur est de percevoir l'intégralité des loyers dus au titre du Contrat de Location. En conséquence, le Vendeur cède par les présentes aux garanties ordinaires et de droit, les Equipements objets du Contrat de Location et, conformément à l'article 1216 du Code civil, cède sa qualité de partie audit Contrat de Location et transfère, en conséquence, l'intégralité des droits et obligations présents et futurs découlant dudit Contrat de Location, à l'Acheteur, qui l'accepte, à l'exclusion de toutes obligations commerciales et techniques qui restent à la charge du Vendeur et/ou de ses prestataires de services. Le Vendeur garantit que les Equipements objets du Contrat de Location sont libres de tout gage ou sûreté de quelque nature que ce soit, ne font l'objet d'aucune clause de réserve de propriété, et sont vendus ce jour pour le prix visé à ci-dessous.

Le Vendeur déclare que le Contrat de Location transféré par les présentes n'a fait l'objet, totalement ou partiellement, ni de cession, ni de délégation ou nantissement, ni de saisie-attribution ou opposition quelconque et déclare avoir la pleine capacité juridique à l'effet de la conclusion des présentes

CONDITIONS

1) CONTRAT DE LOCATION

Nom du Locataire : TURQUOISE

Siège social : 106 Avenue de Domont 95160 MONTMORENCY

Date de la signature du contrat

Durée du contrat de location : 36 mois du 01/09/2019 au 31/08/2022

Echéancier des loyers :

36 Loyers H.T. 147.23 euros T.T.C. 176.68 euros Payables terme A Echoir

Lieu d'installation

2) ASSURANCE DOMMAGE SOUSCRIPTEUR :

3) VENTE DE L'EQUIPEMENT

Désignation : selon contrat n° 662171

Prix de vente 4762.72 euros HT soit 5715.26 euros TTC

Date la vente 09/08/2019

Date de la livraison 06/08/2019

4) REVENTE DE L'EQUIPEMENT

Date de la revente

Prix H.T. 15 euros

Fait en 2 exemplaires

A Rueil Malmaison

Le 09/08/2019

Le Vendeur :

L'Acheteur

Cachet et signature

Cachet et signature